

Propositions adoptées par la Coalition pour la dignité des aînés

Forum Innov'Aînés - 21 avril 2026

- 1] Reconnaître le droit des personnes aînées aux soins de santé et services de maintien à domicile comme priorité gouvernementale, l'enchâsser dans une loi-cadre et s'assurer qu'un comité ministériel pilote les réformes gouvernementales associées, en donnant un rôle de vigie aux Tables régionales de concertation des personnes aînées.
- 2] Garantir un rôle déterminant aux personnes aînées dans les instances décisionnelles gouvernementales pour que leurs priorités orientent les politiques publiques qui les concernent.
- 3] Exiger que le financement pour les soins et services de maintien à domicile soit au même niveau que le soutien à l'hébergement de longue durée afin d'en faire une réelle alternative et y dédier une enveloppe budgétaire suffisante et pérenne.
- 4] Mettre la prévention au coeur de l'approche de proximité en soins et services à domicile pour les personnes aînées en partenariat avec les acteurs du milieu et y accoler le financement nécessaire.
- 5] Pérenniser et harmoniser les initiatives probantes à impacts élevés dans les services aux personnes aînées.
- 6] Bonifier et faciliter l'accès aux programmes fiscaux et financiers pour le maintien à domicile des personnes aînées et leurs proches aidants.